

**15 OCT. 2025**

Séance du mercredi 01 octobre 2025

Délibération N° DE\_2025\_35

| NOMBRE DE MEMBRES                      |          |            |
|----------------------------------------|----------|------------|
| En exercice                            | Présents | Votants    |
| 15                                     | 12       | 15         |
| Date de la convocation :<br>25/09/2025 |          |            |
| Pour                                   | Contre   | Abstention |
| 15                                     | 0        | 0          |
| Résultat du vote : adoptée             |          |            |

Le un octobre deux mille vingt-cinq, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Nathalie BRUNET, Joëlle SABATIE

Représentés : Didier GAYA représenté par Stéphanie ROUSSIES, Sandie CASSAN représentée par Jean-François GUERRAND, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michel ARNAUDET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : DISSIMULATION RESEAUX PLIEUX/CHEMIN DES 4 VENTS- DEMANDE DE SUBVENTION FAST**

Mme la Maire rappelle qu'en 2021 la commune de St Laurent les Tours a transféré la compétence éclairage public à Territoire d'Energie 46.

Par délibération du 11 juin 2024, la municipalité a décidé d'entreprendre les travaux de dissimulation des réseaux dans le quartier de Plieux (chemin des quatre vents et rue Bellevue). Les travaux ont débuté en juillet 2025 et devraient s'achever avant la fin de l'année.

Ils portent sur :

- le renforcement de la Basse Tension et sa dissimulation,
- la dissimulation des réseaux France Telecom,
- la rénovation de l'Eclairage Public.

Ces travaux peuvent faire l'objet d'une subvention du Département au titre du FAST à hauteur de 20 % pour la partie France Telecom et Eclairage public uniquement (basse tension non éligible).

Territoire d'Energie 46 prend à sa charge une partie de l'investissement et il n'y a pas d'autres cofinanceurs sollicités sur ce programme.

« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télécours (accessible par Internet) à compter de sa notification et publication.

Date de transmission de l'acte: 08/10/2025

Date de réception de l'AR: 08/10/2025

046-214602732-DE\_2025\_35-DE

A G E D I

Il est demandé au Département de verser la subvention à compter de sa notification et publication.  
Il est demandé au Département de verser la subvention à compter de sa notification et publication.  
Il est demandé au Département de verser la subvention à compter de sa notification et publication.

Récapitulatif des coûts :

| Travaux          | Coût estimatif | Participation TE46 | Participation commune |
|------------------|----------------|--------------------|-----------------------|
| France Telecom   | 27 249,77      | 0                  | 27 249,77             |
| Eclairage public | 24 587,09      | 19 669,67          | 4 917,42              |
| TOTAL            | 51 836,86      | 19 669,67          | 32 167,19             |

Le plan de financement de ces travaux serait le suivant :

|                         |      |           |
|-------------------------|------|-----------|
| Département – FAST      | 20 % | 10 367,37 |
| Territoire d'Energie 46 | 38 % | 19 669,67 |
| Autofinancement         | 42 % | 21 799,82 |
| Total                   |      | 51 836,86 |

Le Conseil municipal à l'unanimité autorise Mme la Maire à solliciter tout co-financement sur ces travaux et notamment l'aide du Département au titre du FAST.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphanie ROUSSIES  
Président de séance

Michel ARNAUDET  
Secrétaire de séance